DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 47

Votants: 59 (dont 12 procurations)

Nº 28

OBJET:

SANTE

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture le : 12 décembre 2022

Publiée ou notifiée le : 12 décembre 2022 Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA**, **Président.**

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration:

Mme et M. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire: M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, notamment sa compétence en matière de santé et d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le Code de la Santé publique, notamment les articles L. 1434-2 et L.1434-10 qui prévoient et définissent le Contrat Local de Santé,

Considérant le Projet Régional de Santé 2018-2028 de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes arrêté le 28 mai 2018,

Considérant que le Contrat Local de Santé est un outil qui permet de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé en mobilisant les différentes politiques publiques et en coordonnant les acteurs qui œuvrent sur le territoire dans le domaine sanitaire dans les champs de la prévention, du soin et du médico-social.

Considérant le Contrat Local de Santé de Vichy Communauté signé le 23 octobre 2019 pour une durée de 3 ans par Vichy Communauté et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes,

Propose au Conseil Communautaire:

- D'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer au nom de la Communauté d'Agglomération, un avenant d'une durée d'un an, reconduisant le Contrat Local de Santé de Vichy Communauté pour l'année 2023,
- De permettre l'adhésion de quatre nouveaux signataires à savoir : la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Vichy Val d'Allier, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Allier, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de l'Allier ainsi que le groupe France Thermes gestionnaire du domaine thermal de Vichy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président.

Signé numériquement par FREDERIC AGUILERA DN: C=FR, O=Cetrinomis, OU=0002 433998903, CN=Certinomis - Easy CA Raison: J'ai approuvé ce document. Emplacement: A vichy Date: lundi 12 décembre 2022 08:08:35





Avenant de prolongation du Contrat Local de Santé de Vichy Communauté

Conclu entre:

- d'une part Vichy Communauté, représentée par Monsieur Frédéric Aguilera, président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 9 décembre 2022.
- d'autre part, l'Agence Régionale de Santé, représentée par Monsieur Jean-Yves
 GRALL, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L1434-2,

La loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009,

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, réaffirmant la place des contrats locaux de santé comme outils de déclinaison du Projet Régional de Santé (PRS) au travers de la contractualisation entre ARS et collectivités locales,

Le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 et le Programme Territorial de Santé du Bassin de Santé Intermédiaire de Vichy, validé en conférence de territoire du 27 janvier 2015,

Vu le Contrat Local de Santé signé le 23 octobre 2019 entre les partenaires suivants : l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes représenté par Monsieur Jean-Yves Grall et Monsieur Serge Morais, Vichy Communauté représentée par Monsieur Frédéric Aguilera, le Conseil Départemental de l'Allier représenté par Monsieur Claude Riboulet et Madame Evelyne Voitellier, la Préfecture de l'Allier représentée par Madame Marie-Françoise Lecaillon, le Pays Vichy-Auvergne représenté par Monsieur Bernard Ferrière et Madame Michelle Berthier, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Allier représentée par Monsieur David Xardel, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale

(DASEN) de l'Allier représentée par Madame Suzel Prestaux et Madame Marie-Christine Beaufrère, la Polyclinique La Pergola représentée par Monsieur Pascal Rivoire, le Centre Hospitalier de Vichy représenté par Monsieur Jérôme Trapeaux, le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes de Vichy représenté par Monsieur Thomas Senn et l'ANEF 63 représenté par Monsieur François Roche,

Vu l'arrivée à échéance du Contrat Local de Santé cité précédemment en 2022.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant, d'une durée d'un an, reconduit le Contrat Local de Santé de Vichy Communauté pour l'année 2023 ; les autres articles restant inchangés.

Article 2: Nouveaux signataires

Le présent avenant, a pour objet de permettre l'adhésion de quatre nouveaux signataires à savoir : la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Vichy Val d'Allier, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Allier, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Auvergne ainsi que le groupe France Thermes.

Fait à Vichy, le

Pour Vichy Communauté

Pour l'Agence Régionale de Santé

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°28 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8

Objet de l'acte :

DECEMBRE 2022 SANTE - CONTRAT LOCAL DE SANTE

Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 12/12/2022

de réception :

Numéro de l'acte: 08DEC2022_28

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20221208-08DEC2022_28-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 9.1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

..........

Nom du fichier: 28.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_28-DE-1-1_1.pdf)